



Publicité imposée sur téléphone mobile

Par **Sylvia**, le **17/12/2010** à **16:15**

Bonjour,

Il y a deux mois, j'ai acheté un téléphone mobile avec un forfait dans un magasin qui propose tous les opérateurs.

Depuis, je reçois régulièrement de la publicité de ce magasin et concernant ce magasin. Je me suis déplacée et j'ai demandé de stopper cette publicité, mais ça continue et ça devient pénible.

Ce magasin a-t-il le droit de m'imposer cette publicité sans avoir demandé mon accord auparavant ?

J'ai l'intention d'envoyer un courrier recommandé avec accusé réception et je souhaiterais savoir s'il existe une loi qui ne permet pas de diffuser ce genre de publicité sans l'accord du client.

Je vous remercie beaucoup pour vos réponses.